Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20261005-07_10_2026_66-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à 20h00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le mercredi 30 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 16 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, BIZON-LIARD Virginie, DEVILLER Nathalie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise,*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, GUIGNARD Stéphanie, VITALI Pierre*
Pouvoirs :	*BEAUNE Alexandra à RONDEAU Landry, GUIGNARD Stéphanie à SOULARD Olivier, VITALI Pierre à PLUCHON Pierre*
Secrétaire de séance :	*GUILLET-HAROUDJ Nelly*

N° 05-10-2026-66 – VENTE D'UN TERRAIN A UN BAILLEUR SOCIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bailleur social « PODELIHA » dont le siège social se situe 12 Bd Yvonne Poirel, 49000 ANGERS, propose de réaliser la construction de 3 logements locatifs sur le lot n°6 du lotissement « Le Longuenais ».

Pour ce projet, la société PODELIHA accepte d'acquérir le terrain au prix de 36 000 € HT soit 12 000 € HT par logement auquel s'ajouteront les frais de TVA d'un montant de 10% soit 39 600 TTC soit 13 200 TTC par logement sous réserve de conditions définies par le Comité d'Engagement de Podeliha.

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre le lot n°6 du lotissement Le Longuenais à PODELIHA au prix de 36 000 € HT soit 39 600 TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire ou en cas d'absence, Madame la première adjointe à signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître Christophe DENIS, notaire à ST FULGENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Mesnard La Barotière, le 05 octobre 2026
Le Maire :
L.RONDEAU

Le secrétaire de séance
GUILLET-HAROUDJ Nelly

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).